

L'écho

d'Argancy

n°113
Mai
2025



Sommaire

Conseils municipaux	4
Finances	13
Travaux	14
Réfection de la toiture de la mairie	
Services techniques	14
Décorations de Pâques	
Décorations de l'été	
Vivre à Argancy	16
90 ans de M. Louis Comino	
Collecte des Restos du coeur	
Noces d'or des époux Einselen	
Gagnantes du jeu du n°112	
Nettoyage de printemps	
Les associations mises à l'honneur	
Fête nationale à Flévy	
Jobs d'été	
Groupe scolaire	22
Fête des rois	
Préparation de la chasse aux oeufs	
Diplômes de ski	
Arts du vivant à la maternelle	
Sortie cinéma	
Découverte de la pétanque pour l'élémentaire	
Périscolaire CIAS de la Rive droite	26
Journalistes en herbe	
Centres aérés de l'été	
Patrimoine	27
L'église Saint Laurent	
Bibliothèque	28
Actualités et activités du trimestre	
Amicale des donneurs de sang	30
Les associations ont la parole	32
Bootleggers	
Loisirs et partage	
Sportifs à l'honneur	34
Pétanque : L'espoir de Lucas	
CYVM	
L'US Argancy organise des stages de foot	
Ecole Intercommunale de Musique et de Danse	36
Vents d'Est	37
Police municipale mutualisée	38
Civisme	41
Environnement	42
Frelons asiatiques	
Entretien des cours d'eau	
Rives de Moselle	45
A savoir	45
Urbanisme	50
Etat civil	51

Panneau Pocket

Les informations et alertes de votre Mairie sont sur PanneauPocket

- 1 Téléchargez gratuitement l'application
- 2 Recherchez votre Commune ou votre Code Postal
- 3 Cliquez sur le ❤️ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications

Scannez-moi

Play Store Apple Store App Gallery



Le printemps s'installe enfin dans notre belle commune, apportant avec lui un souffle de renouveau et de vitalité. C'est une période où la nature se réveille, les jours rallongent et l'optimisme renaît en chacun de nous. À l'instar des bourgeons qui éclosent, notre municipalité s'épanouit, prête à terminer les projets pour le bien-être de tous.

La saison printanière marque le démarrage de nombreux chantiers et initiatives.

Le nettoyage de printemps a été réalisé en collaboration avec l'interassociation. Merci aux bénévoles qui ont œuvré pour rendre notre village plus propre.

Les employés communaux l'ont embelli pour les fêtes de Pâques.

Nous avons à cœur de vous informer sur les avancées et réalisations qui façonnent notre quotidien.

Le skate parc remporte un grand succès. De nombreux jeunes et moins jeunes, venant de tous les villages avoisinants, s'adonnent à leur passion. Les abords bientôt terminés le mettront en valeur.

Dans le cadre de notre engagement en faveur du développement durable et de la rénovation énergétique, plusieurs actions sont mises en œuvre. Le passage en LED des candélabres devrait se terminer fin septembre. Certains candélabres ont été repeints.

La vidéo surveillance va être mise en place très prochainement.

Tous les projets que nous avons promis lors de notre mandat ont ou seront réalisés avant la prochaine mandature.

Des apports pour les déchets ménagers ont été placés à proximité de la salle des fêtes à Argancy et au niveau du calvaire à Rugy. Cela concerne principalement les habitants n'ayant pas de composteur.

Le printemps est synonyme de festivités et de rassemblements. Les diverses associations du village sont en pleine réflexion pour vous apporter convivialité et réconfort dans ce monde anxiogène.

En conclusion, le printemps s'annonce riche en projets et en événements pour notre commune. Nous sommes convaincus que c'est ensemble, dans un esprit de collaboration et de bienveillance, que nous continuerons à faire de notre village un lieu où il fait bon vivre.

Nous vous remercions pour votre engagement et votre participation active à la vie de notre communauté. Nous vous souhaitons à toutes et à tous une saison printanière pleine de joie, de découvertes et de succès.

Pascal ETIENNE
Conseiller municipal

Solidarité avec la population de Mayotte

Face au passage du cyclone Chido qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec la Protection civile, la Croix rouge française, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'Argancy tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à

Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 500 € à la Croix rouge française dont le siège social est situé 98 rue Didot à Paris.

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération. A l'unanimité, le conseil municipal décide de contribuer à hauteur de 1 500 € à la Croix rouge française en soutien aux sinistrés de Mayotte.

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale (SIAS)

Valérie Romano, adjointe au maire en charge des affaires scolaires et du périscolaire expose que le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale de la Rive Droite (SIAS) a délibéré, favorablement et à l'unanimité en date du mardi 14 janvier 2025, plusieurs modifications des statuts et ce, conformément à l'article L.5211-20 du code général des collectivités territoriales.

En effet, Madame le maire rappelle que les élus du comité syndical avaient exprimé, dans le cadre d'une « *solidarité intercommunale* », une volonté de modifier le critère des contributions financières des communes pour une meilleure équité.

De plus, le comité syndical, par le biais de deux délibérations n°2020-004 et n°2020-005 datées du 1^{er} juillet 2020, avait acté le retrait de la commune de Chieulles et le retrait de la compétence visant à « *développer des actions et des services ponctuels auprès des personnes âgées et/ou handicapées* ».

Par ailleurs, suite à une note de Monsieur le Préfet, datée du 17 décembre 2024, il y avait lieu de prendre en compte 4 nouvelles compétences suite au nouvel article L214-3 du code de l'action sociale et des familles.

Enfin, il apparaissait nécessaire d'effectuer quelques modifications des statuts sur la forme.

Madame le maire précise, qu'en vertu de l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, les modifications statutaires sont subordonnées à l'accord de chacun des conseils municipaux des communes membres du SIAS exprimé dans les conditions de majorité requises. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération du comité syndical du SIAS au maire de chaque commune membre, pour se prononcer sur les modifications envisagées ; à défaut de délibération dans ce délai, la décision du conseil municipal est réputée favorable.

Après lecture des statuts modifiés, Madame le maire ouvre les débats et propose au conseil municipal d'accepter les modifications statutaires telles que présentées par le comité syndical du SIAS de la Rive Droite.

Entendu l'exposé de Madame le maire, aucune observation écrite, ni orale n'ayant été formulée, considérant l'intérêt de modifier le critère des contributions financières des communes pour une meilleure équité ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable aux modifications des statuts telles que présentées par le SIAS de la Rive Droite.

Projet d'implantation et d'exploitation d'un centre de tri, transit, regroupement ou tri de déchets sur la commune

La société Assistance Travaux pour Environ Propreté (ATEP) a déposé un dossier d'enregistrement pour l'implantation et l'exploitation d'un centre de tri, transit, regroupement ou tri de déchets sur la commune d'Argancy.

Le dossier a été soumis à la consultation prévue par les articles R 512-46-11 et suivant du code de l'environnement du 18 décembre 2024 au 15 janvier 2025 inclus en mairie.

L'article R 512-46-11 du code de l'environnement prévoit la consultation du conseil municipal de la commune.

Madame le maire soumet, pour avis, la demande présentée par la société ATEP.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable sur le fond (puisque s'agissant d'une ZAC) et que 12 à 20 emplois supplémentaires seraient créés sur cette implantation.

Cet avis favorable sur le fond est donné sous condition qu'il soit tenu compte des remarques suivantes :

- Si durant la période du 18 décembre 2024 au 15 janvier 2025, seules 2 personnes sur les 1380 habitants concernés (environ 700 foyers) sont venues en mairie consulter le dossier d'enquête publique tenu à disposition, l'équipe municipale ne peut que s'associer à leur constat sur :
 - les nuisances sonores (déjà fort importantes) accrues quant au trafic de l'A4 ;
 - un trafic amplifié puisque :
 - avant le projet, le site recevait 38 véhicules légers et 25 poids lourds par jour ;
 - après le projet, le site recevrait, selon une estimation, 46 véhicules légers (+8) et 74 poids lourds (+49) par jour.
 - l'amplitude horaire de 4 h à 22 h du lundi au samedi pourrait être revue puisqu'elle va générer des nuisances sonores aux habitants de Ruy.

CONSTAT

Il est constant que les autoroutes A31 et A4 sont saturées (malgré la mise à trois voies de l'A4) ; le rond-point à la sortie d'Argancy est difficile d'accès vu le flux de véhicules arrivant de la bretelle de sortie d'autoroute.

Si une ZAC est destinée à accueillir des activités industrielles et dimensionnée pour recevoir des flux de trafic liés aux activités industrielles, il n'en demeure pas moins que les riverains de l'autoroute A4 subissent continuellement des nuisances sonores lesquelles vont être encore accrues car les mesurètes anti-bruit prises lors de l'élargissement de l'A4 restent insuffisantes. Il en va de même des riverains de la Rd1.

Quant au bruit induit par la circulation au niveau du site, les simples consignes (vitesse limitée, arrêt des moteurs, interdiction de klaxonner, sauf danger imminent) données aux chauffeurs ne suffiront pas.

Quant au bruit lié au compactage, une vigilance particulière doit être apportée sur les règles en vigueur au sujet de la protection de l'environnement (bruit).



Subvention départementale pour la bibliothèque

La commune procède à une demande de subvention au Président du conseil départemental de la Moselle, d'un montant de 1 000,00 €, pour la remise à niveau des collections de base – communes de moins de 3 000 habitants.

Pour que la demande soit recevable, la commune s'engage à porter cette dépense et cette subvention au budget communal et à acquérir les ouvrages au titre communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande de subvention ainsi présentée.

Motion contre les mesures d'économie

- Considérant l'opposition franche et entière du conseil municipal aux orientations budgétaires prévues dans le projet de loi de finances à l'encontre des collectivités locales ;
- Considérant le risque majeur de porter un coup fatal à nos services publics de proximité déjà fragilisés par des décisions antérieures ;
- Considérant la proposition déraisonnable visant à supprimer 100 000 agents territoriaux d'ici à 2030 qui reflète une vision purement comptable qui ignore la réalité des besoins de nos communes ;
- Considérant que les récentes annonces gouvernementales relatives aux mesures d'économies prévoient d'enlever près de 5 milliards d'euros aux collectivités territoriales, ramenées à 2 milliards, ce qui aggraverait la situation des finances locales ;
- Considérant que les collectivités territoriales, qui sont les principales actrices de l'investissement public local avec près de 70 % des investissements en France, assurent également des missions croissantes dans les domaines de la santé, de la sécurité, de l'éducation et des services sociaux, ce qui alourdit leurs charges sans compensation financière adéquate de l'Etat ;
- Considérant que la suppression progressive des leviers fiscaux locaux au cours des deux dernières décennies a fortement réduit l'autonomie financière des collectivités, les rendant de plus en plus dépendantes des dotations de l'Etat ;
- Considérant que les collectivités ont dû faire face à des hausses importantes des coûts de l'énergie et des matériaux ;
- Considérant que la mise en œuvre des projets municipaux de mi-mandat, notamment en matière de transition écologique et de développement des infrastructures locales, risque d'être fortement compromise par ces mesures budgétaires ;

Le conseil municipal rappelle que les collectivités locales ont joué un rôle essentiel durant la crise sanitaire en assurant la continuité des services publics et en répondant aux besoins urgents de la population, compensant souvent les insuffisances de l'Etat.

Le conseil municipal demande au gouvernement de reconsidérer ces mesures de réduction budgétaire et d'assurer un soutien financier stable aux collectivités afin de leur permettre de remplir leurs missions de service public et de mener à bien leurs projets d'investissement locaux.

Le conseil municipal demande également à l'Etat de garantir l'autonomie financière et fiscale des collectivités en préservant les ressources nécessaires à leur fonctionnement et en assurant une transparence accrue dans les relations financières entre l'Etat et les collectivités.

C'est pourquoi, le conseil municipal :

- appelle à la suspension immédiate des coupes budgétaires envisagées pour les collectivités territoriales ;
- demande au gouvernement de ne pas remettre en cause la capacité d'agir des collectivités et de leur permettre de mener à bien les projets issus des engagements pris lors de la campagne municipale dont l'impact économique est essentiel pour notre pays et l'emploi des français ;
- demande enfin au gouvernement de garantir l'autonomie financière et fiscale des collectivités et d'instaurer transparence, lisibilité et prévisibilité dans les relations financières entre l'Etat et les collectivités, rappelant que l'article 1^{er} de la Constitution stipule que « l'organisation de la République est décentralisée ».

Village ambassadeur « don d'organes »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu la réponse du Ministère de l'intérieur publiée le 9 février 2023 sur la tolérance d'un panneau en dessous de celui de la commune,

Considérant l'action nationale proposée aux communes par le collectif Greffe+ soutenu par la Fondation de l'Académie de Médecine et de l'Agence de la Biomédecine dépendant du Ministère de la Santé,

Considérant la lettre de soutien du Président de l'Association des Maires de France (AMF) et des Présidents d'intercommunalité du 13 décembre 2022,

Considérant que 27 000 personnes sont en attente d'une greffe d'organes sachant que ce chiffre est en constante augmentation et que 1 000 d'entre elles décèdent chaque année par manque d'organes,

Monsieur Laurent Arnoux, conseiller municipal, propose au conseil municipal qu'Argancy devienne commune ambassadrice du don d'organes avec la mise en place de panneaux spécifiques à l'entrée/sortie de la commune et

la conduite d'actions de communication en faveur du don d'organes.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- nomme Argancy "village ambassadeur du don d'organes" avec la mise en place de panneaux spécifiques à l'entrée/sortie de la commune et la conduite d'actions de communication en faveur du don d'organes ;
- autorise Madame le maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ce label et à sa promotion.



Police mutualisée : intégration de Flévy

Madame le maire rappelle les termes de la convention de police mutualisée conclue entre les communes d'Argancy, d'Ay-sur-Moselle, de Chailly-lès-Ennery, de Charly-Oradour et de Malroy.

Elle expose la volonté de la commune de Flévy d'intégrer le service de police municipale mutualisée, par sa délibération en date du 5 novembre 2024, modifiant ainsi l'organisation et le fonctionnement du service.

La commune de Flévy s'engagerait à recruter un 4^e agent de police municipale. Le coût global du service à 6 communes et 4 agents pour 2025 est évalué à la somme de 240 000 €.

La participation financière de la commune d'Argancy à ce service de police mutualisé, recalculée selon les mêmes équilibres que ceux de la convention initiale, sera de 26,49 % du coût total du service.

Après lecture du projet d'avenant n° 3 à la convention de police mutualisée et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les modifications proposées et contenues dans l'avenant n° 3 la convention ;
- autorise Madame le maire à signer l'avenant à la convention de police mutualisée entre les communes d'Argancy, d'Ay-sur-Moselle, de Chailly-lès-Ennery, de Charly-Oradour, de Flévy et de Malroy qui prendra effet au 1^{er} mars 2025.

Demande de subvention pour la vidéoprotection

Monsieur Patrick Spirckel, conseiller municipal, informe le conseil municipal vouloir solliciter le conseil régional Grand Est pour l'attribution d'une subvention concernant la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection urbain et de la possibilité de présenter la demande de soutien financier, selon le plan de financement suivant :

Budget prévisionnel de l'opération				
Dépenses		Ressources		
Intitulé	Montant en € HT	Intitulé	%	Montant en € HT
Travaux Argancy-Olgy	55 075,20	Conseil régional Grand Est	40 %	22 030,00
Travaux Rugby	38 220,83	Conseil régional Grand Est	27 %	8 790,00
		Subvention DETR acquise		43 743,00
		Autofinancement		18 733,03
Total	93 296,03	Total		93 296,03

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adopter le projet de mise en place d'un dispositif de vidéoprotection urbain,
- valide le plan de financement inscrit au tableau ci-dessus,
- précise que la dépense est inscrite au budget primitif,
- décide que la part non subventionnée sera financée par les fonds propres de la commune et, qu'en cas de non obtention des subventions sollicitées, la commune d'Argancy s'engage à augmenter d'autant sa participation,
- autorise Madame le maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

Avis sur bien immobilier

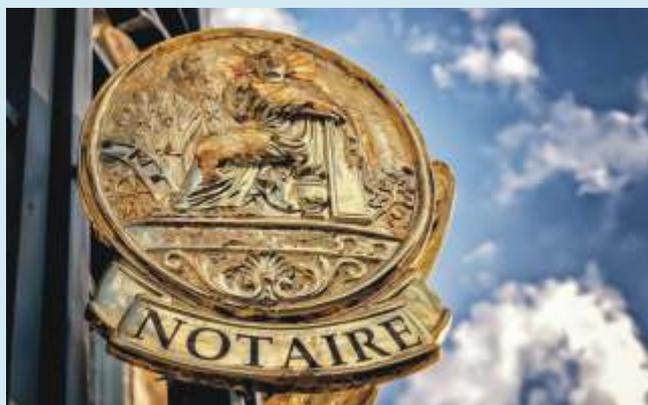
Madame le maire rappelle que, par délibération du 10 décembre 2024, le conseil municipal a décidé d'acquérir la maison d'habitation sise 12 rue des Pêcheurs à Argancy au prix de 166 000,00 €.

Ce prix se décompose comme suit :

- prix de vente : 160 500,00 €
- honoraires d'agence : 5 500,00 €

Madame le maire précise également que l'étude de Maître Muller-Tresse, notaire à Maizières-les-Metz, est chargée de la rédaction de l'acte et que les frais d'acquisition sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le maire à signer l'acte de vente et les pièces s'y rapportant.



Conseil municipal

Principales décisions
du 24 mars 2025

Compte de gestion 2024

Madame Valérie Romano, adjointe au maire en charge des finances, rappelle que le compte de gestion représente les comptes du comptable public et qu'il doit être conforme au compte administratif qui représente les comptes de l'ordonnateur.

Vu l'avis favorable de la commission « finances », le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, approuve le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2024.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.



Compte administratif 2024

Madame le maire donne la parole à Mesdames Valérie Romano, adjointe au maire en charge des finances et Marie-Christine Haller, secrétaire comptable, et quitte la salle.

Madame Valérie Romano présente les comptes de l'année 2024.

1) Fonctionnement :

a) Recettes :	2 532 974,12 €
(1 838 564,49 – exercice 2024 + 694 409,63 – report 2023)	
b) Dépenses :	1 547 776,45 €
Résultat (a-b)	985 197,67 €

2) Investissement :

a) Recettes :	337 452,24 €
(332 482,85 – exercice 2024 + 4 969,39 – report 2023)	
b) Dépenses :	655 836,09 €
Résultat (a-b)	- 318 383,85 €

3) Restes à réaliser :

a) Recettes :	169 108,15 €
b) Dépenses :	486 356,40 €
Résultat (a-b)	- 317 248,25 €

4) Besoin de financement :

(2) Résultat :	- 318 383,85 €
(3) Report :	- 317 248,25 €
Résultat (a+b)	- 635 632,10 €

Résultat à reprendre au budget N+1 (en recettes de fonctionnement) :

(1) Résultat de fonctionnement :	985 197,67 €
(4) Résultat besoin de financement :	- 635 632,10 €
Résultat (1-4)	349 565,57 €

Affectation du résultat de l'exercice

002 Report fonctionnement (5) :	
• Recettes de fonctionnement	349 565,57 €

001 Résultat investissement (2) :	
• Dépenses d'investissement	- 318 383,85 €

Vu l'avis favorable de la commission « finances », le conseil municipal prend acte du compte administratif 2024 et donne quitus à Madame le maire pour la gestion financière des comptes 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, par 11 voix pour (Madame le maire ne pouvant délibérer sur le compte administratif), le compte administratif 2024 ainsi présenté.

Affectation du résultat

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2024, statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 985 197,67 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) Résultat de l'exercice (2024)	+ 290 788,04 €
B) Résultat antérieur reporté (2023)	+ 694 409,63 €
C) Résultat à affecter : A + B (hors restes à réaliser)	+ 985 197,67 €
D) Solde d'exécution d'investissement	
- Déficit (déficit de financement R001)	- 318 383,85 €
E) Solde des restes à réaliser d'investissement	
- Besoin de financement	- 317 248,25 €
F) Besoin de financement = D + E	- 635 632,10 €

Décision d'affectation

Affectation en réserve

R1068 en investissement	635 632,10 €
-------------------------	--------------

Report en fonctionnement R002

(résultat à affecter : ligne C moins Réserve ci-dessus)	349 565,57 €
---	--------------

Vu l'avis favorable de la commission « finances », le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte par 13 voix pour, l'affectation du résultat 2024 ainsi présentée.

Taxes communales

Madame le maire présente au conseil municipal l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnelles de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Elle précise que la situation financière de la commune ne requière pas cette année une augmentation des taxes communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, décide d'appliquer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,30 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,77 %
- Taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de 2 ans, les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 9,99 %

Charge Madame le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques accompagné d'une copie de la présente décision.



Budget 2025

Mesdames Valérie Romano, adjointe au maire en charge des finances et Marie-Christine Haller, secrétaire comptable, présentent le budget 2025.

Section de fonctionnement

• Dépenses prévues	2 194 821,57 €
• Dont virement à la section investissement	510 000,00 €
• Recettes prévues	2 194 821,57 €
• Dont excédent 2024	349 565,57 €

Section d'investissement

• Dépenses prévues	1 532 373,79 €
• Recettes prévues	1 532 373,79 €

Vu l'avis favorable de la commission « finances » et après examen, le conseil municipal approuve, par 13 voix pour, le budget 2025 ainsi présenté, charge Madame le maire de son application dans le cadre de la gestion financière de la commune d'Argancy et remercie le travail accompli par Madame Marie-Christine Haller, Adjoint administratif en charge des finances.



Subventions

Après examen par la commission « associations » des demandes de subvention, lesquelles sont régies par des critères spécifiques (nombre d'adhérents (commune et extérieurs), montants des cotisations, animations...), et vu son avis favorable, Monsieur Guy Neveux, premier adjoint en charge des associations, présente les montants qui pourraient être retenus par le conseil municipal, eu égard à ce qui précède :

A.C.M.F	700 €	Ecole Buissonnière	1 500 €
A.P.E.I.	1 400 €	Ecole Intercommunale de musique et danse	13 803,02 €
Argancy pétanque	1 500 €	Familles rurales	300 €
Association des Cavaliers Propriétaires	800 €	Interassociation	1 000 €
Amicale de la pêche	1 500 €	Loisirs et partage	1 000 €
Amicale des donneurs de sang	300 €	Orchestre d'Harmonie Intercommunal	2 567,67 €
Amicale du personnel	5 700 €	Quad	500 €
Bootleggers	1 000 €	Studio mécanique	500 €
Comité de gestion	10 000 €	Tennis club Argancy	2 000 €
CYVM	800 €	U.S. Argancy	3 000 €
1 rose 1 espoir	500 €		

Total des subventions : 50 370,69 €

Vu l'avis favorable de la commission « associations », vu les remarques émises, le conseil municipal accepte les montants alloués aux associations indiqués sur le tableau ci-dessus pour l'année 2025. Charge Madame le maire d'appliquer cette décision.

Concernant l'association « Rugby Loisirs »

Monsieur Guy Neveux informe le conseil municipal que la demande de subvention de 800 Euros sera approuvée lors du prochain conseil municipal, la commission « associations » étant dans l'attente d'éléments complémentaires.

Par 13 voix pour, le conseil municipal accepte ce report.

Ouverture de poste

Madame le maire propose au conseil municipal l'ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2025, suite à l'inscription au tableau d'avancement de grade pour l'année 2025.

Le conseil municipal, par 12 voix pour, accepte cette ouverture de poste et charge Madame le maire de l'exécution de cette décision.

Emplois d'été

Madame le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'embaucher dans la limite des besoins, en contrat à durée déterminée de 2 à 4 semaines, les mois de juillet et août, pour réaliser des travaux d'entretien et de secrétariat en renfort de l'équipe municipale en place.

Date limite de dépôt des candidatures : 31 mai 2025.

Le conseil municipal, par 12 voix pour, donne pouvoir à Madame le maire d'embaucher les jeunes âgés de 18 ans à 25 ans, qui lui seront nécessaires, pour réaliser certains travaux.

Achat d'une tondeuse

Monsieur Guy Neveux, 1^{er} adjoint en charge des services techniques, informe le conseil municipal de l'utilité de remplacer une tondeuse vu son état de vétusté (plus d'une vingtaine d'années), réparations conséquentes approchant les 20 000 € et l'impossibilité de plus en plus fréquente pour trouver des pièces adéquates.

Sur ce constat, il est proposé l'achat d'une nouvelle tondeuse.

3 entreprises ont été consultées :

- L'entreprise Mecavista : 31 500,00 € HT
- L'entreprise Rocha : 31 225,00 € HT
- L'entreprise Ackermann : 34 900,00 € HT

Monsieur Guy Neveux propose de retenir l'entreprise Mecavista pour l'achat de cette tondeuse proposant un paiement sur 60 mois.

Le conseil municipal, par 12 voix pour, autorise Madame le maire à signer le devis ainsi présenté.

Panneau d'information

Dans le but d'informer toujours plus et toujours mieux les habitants, Madame Valérie Romano, adjointe au maire, propose l'installation d'un panneau d'information entre Argancy et Olgy au niveau de la salle des fêtes.

Une étude a été lancée et fait ressortir les critères suivants :

- panneau double face, de dimension de 2 m² (2 x 1 m), en portrait ou paysage, d'une hauteur sous écran de 2,30 m,
- possibilité d'achat ou de location sur 60 mois.

En attendant la réception de devis, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la pertinence de cette installation.

Par 12 voix pour, le conseil municipal émet un avis favorable pour l'installation d'un panneau d'information.

Finances

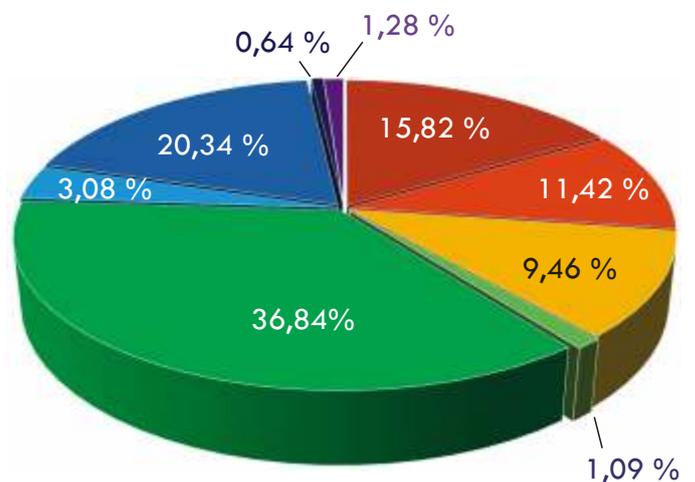
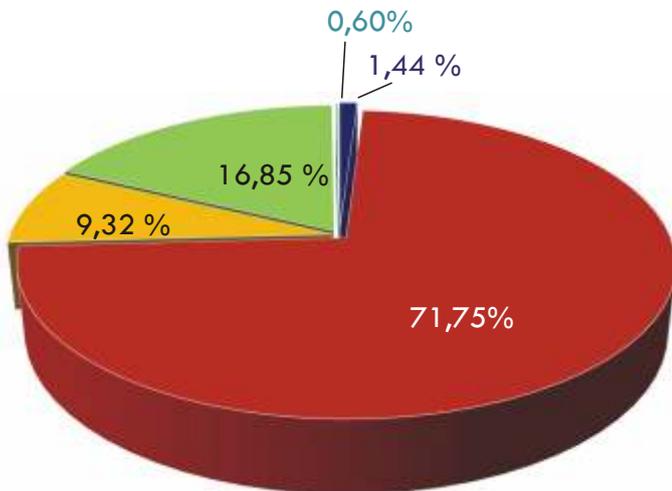
Recettes de fonctionnement 2024

Produits des services et ventes	26 622 €
• Concessions cimetières, droits de voirie, droits de chasse, concessions GRDF et UEM, bibliothèque, locations diverses, remboursement par le CIAS...	
Impôts et taxes :	1 319 353 €
• Taxes foncières et d'habitation, attribution de compensation CCRM, dotation de solidarité communautaire, FNGIR (remplacement de la taxe professionnelle), droit de mutation, taxe sur les pylônes électriques.	
Dotations, subventions et participations	171 520 €
• Dotation solidarité rurale, FCTVA, subvention départementale et régionale, compensation des exonérations de taxes foncières.	
Produits de gestion	309 858 €
• Produits des locations immobilières.	
Produits financiers	55€
• Produits de participations.	
Produits exceptionnels	11 157 €
Total des recettes	1 838 565 €
Excédent antérieur	694 410 €
Total général	2 532 975 €

Dépenses de fonctionnement 2024

Achats divers	244 811 €
• Eau, gaz, électricité, fournitures diverses, fournitures d'entretien, fournitures scolaires, livres...	
Services extérieurs	176 782 €
• Entretien, maintenance, primes d'assurance...	
Autres services extérieurs	146 434 €
• Honoraires, affranchissement, fêtes et cérémonies, publications, téléphone, nettoyage des locaux, transports collectifs, police municipale...	
Impôts taxes et versements assimilés	17 009 €
Charges de personnel	570 263 €
• Salaires, cotisations sociales et frais assimilés	
Atténuation de produits	47 749 €
• Contribution redressement des finances publiques	
• Fond de péréquation des recettes fiscales	
Autres charges de gestion courante	314 852 €
• Indemnités des élus, frais de mission, contribution aux organismes de regroupement, CIAS, subventions aux associations	
Charges financières	9 996 €
Opérations d'ordre entre section	19 881 €
Total des dépenses	1 547 777 €

Total des recettes	2 532 975 €
Total des dépenses	1 547 777 €
Reste :	985 198 €



Réfection de la toiture de la mairie



Changement des tuiles, traitement de la charpente et isolation. Ces derniers travaux finalisent la rénovation complète de la mairie.

Les services techniques ont la parole

Les beaux jours reviennent

Les beaux jours reviennent après de longs mois d'hiver, c'est le moment de réveiller vos envies pour le jardinage dans vos jardins.

Mais la sagesse populaire enseigne aux jardiniers qu'il convient encore d'attendre un peu pour entreprendre toutes les plantations.

En attendant le moment propice, nous avons commencé par décorer le village pour les fêtes de Pâques. Pour faire patienter les gourmands impatients de croquer dans du chocolat, nous avons installé dans nos parterres quelques décorations telles que lapins, poules, paniers. Cette année, un arbre de Pâques a fleuri, embellissant le parvis de la mairie pour le plaisir des enfants.





En mai, on sème et on plante !

Pâques s'en est allé, jardinières et jardiniers, il est temps de reprendre semis et plantations. Depuis quelques années, nous agrémentons nos parterres avec des fleurs vivaces et complétons au printemps par de nouvelles plantes ou remplaçons celles n'ayant pas survécus à notre hiver.

Chaque année, nous choisissons un thème pour notre fleurissement. Nous avons décidé pour celle-ci le thème sur la musique. Nos petites mains travailleuses vont créer des instruments de musique, des notes, des partitions... qui s'ajouteront dans nos parterres.

Chers habitants de notre commune, si vous avez dans vos greniers ou vos caves des instruments qui ne fonctionnent plus, vous pouvez les déposer aux ateliers techniques.



Samedi 25 janvier 2025

Le cercle des nonagénaires d'Argancy accueille un nouveau membre

La municipalité a reçu en mairie, Monsieur Louis Comino et sa famille afin de le mettre à l'honneur pour son 90^e anniversaire et lui remettre quelques attentions.

Même s'il n'est pas le doyen de la commune, il en a le titre pour le village d'Argancy !

Monsieur Comino, qui a géré pendant de très longues années son entreprise de maçonnerie, est marié à Liliane (née Macasso). Ils ont eu deux enfants : Yves, bien connu dans le village puisque très actif dans le monde associatif et Nadine.

Cinq petits-enfants : Loïc, Anne, Louise, Jules et Paul et deux arrière-petits-enfants, Alice et Ethan ont agrandi la famille.



« Vieillir est encore le seul moyen qu'on ait trouvé de vivre longtemps »

Charles Augustin de Sainte Beuve

Bon anniversaire à M. Louis Comino
et encore plein de belles années
entouré des siens !

Restos du coeur : un bel élan de solidarité

Comme chaque année, l'interassociation d'Argancy a organisé une grande collecte au profit des Restos du cœur.

Ce sont près de 300 kg de denrées alimentaires et produits d'hygiène et près de 600 € qui ont été récoltés. On peut aussi noter que l'école maternelle, dans le cadre d'un projet éducatif, a participé activement à cette opération. Quant aux jeunes joueurs de l'USA, en plateau ce jour-là, ils avaient choisi de soutenir cette action dans le cadre d'un programme d'éducation fédérale.



Vendredi 4 avril 2025

De l'or à Argancy pour les 50 ans de mariage des époux Einselen

A l'occasion de leur 50^e anniversaire de mariage, la municipalité a reçu en mairie Sylvie et Alain Einselen qui résident depuis 1977 au lotissement du Stade à Argancy.

Ce sympathique couple s'est uni le 5 avril 1975 à Fèves et de leur union est né un fils, Cyril qui réside au Luxembourg, lequel leur a donné la joie de connaître « le rôle » de grands-parents.

Pour marquer ce moment, quelques attentions leur ont été remises.

Enfin et pour la petite histoire, Sylvie et Alain Einselen se sont unis le même jour, à la même heure et au même endroit que Béatrice et Roland Lang (soeur et Belle-soeur du couple Einselen), lesquels ont résidé de longues années au lotissement du stade avant de prendre en 2015 le chemin du sud.

Chacun se souviendra de ce couple actif au sein des associations villageoises, notamment au Tennis, Familles Rurales ...

Il était donc impensable pour le couple Einselen, de ne pas associer à cette petite réception leurs soeur et beau-frère Béatrice et Roland Lang.

Meilleurs souhaits de longévité à ces deux couples forts sympathiques.



« Un bon mariage est celui où chacun des époux a la chance de pouvoir tolérer l'intolérable de l'autre. »

Jean Rostand

Deux gagnantes au jeu du bulletin 112



Félicitations à Mesdames Marie Kritter et Josyane Louche, lesquelles se sont vues remettre, chacune, deux entrées de cinéma.

Voici les réponses attendues :

Question N° 1 : 130 000

Question N° 2 : Gorze

Question N° 3 : 3^e Armée de Patton

Question N° 4 : 7 mois

En photo : Josyane Louche, Marie Kritter ne souhaitait pas apparaître dans le bulletin.



Samedi 29 mars 2025

Nettoyage de printemps : encore trop de déchets aux abords du village !

L'interassociation en partenariat avec la municipalité a organisé le traditionnel nettoyage de printemps.

Il est important de relever la présence de nombreux jeunes du village à l'occasion de cette journée dédiée à l'environnement. C'est munis de pinces et de sacs poubelle, qu'ils sont partis nettoyer les abords des étangs, du barrage, de Rugy et du CdI.

La municipalité reste effarée par le nombre de déchets ramassés chaque année et déplore le manque de civisme de certaines personnes qui fréquentent le ban d'Argancy, lequel, s'il est propice à la promenade, n'en est pas pour autant une décharge à ciel ouvert !





La matinée s'est terminée par un repas bien mérité offert par la municipalité.



A la fin du repas, c'est dans la joie et dans la bonne humeur que les hommes ont aidé à la vaisselle, pour terminer cette belle matinée citoyenne.



Un grand merci aux membres de l'Interassociation pour l'organisation de cette matinée et aux nombreux participants !

Vivre à Argancy

Samedi 12 avril 2025

Les associations mises à l'honneur

La municipalité recevait, à la salle des fêtes, ce 12 avril dernier, les associations qui oeuvrent de manière continue et soutenue dans la commune, pour les remercier d'apporter cette convivialité que nous connaissons et qui serait impossible sans leurs actions si diverses soient-elles.

Dans son mot de bienvenue, Mme le maire a précisé : « Grâce à vous, à vos actions petites ou grandes, notre village vit, bouge, rit, partage et vous êtes bien évidemment les piliers du dynamisme que vous apportez. »

Elle a ensuite passé la parole à M. Guy Neveux, premier adjoint en charge des associations entre autres, qui est leur interlocuteur et qui essaie de répondre au mieux à leurs besoins.

Extraits du discours de Guy Neveux

[...] Je souhaite vous remercier pour ce que vous apportez à notre communauté. Je suis fier également de l'entente que nous avons su créer, grâce à un dialogue constant qui nous permet d'aller toujours plus loin ensemble.

[...] Comme vous le savez tous, le pays est à la recherche d'économies et les mairies, les communautés de communes sont sollicitées. Les communes s'en trouvent doublement impactées, notamment par les baisses régulières de dotations. [...] Nous profitons de cette réunion pour vous solliciter aussi dans les efforts demandés par l'État et notamment, pour que vous assuriez une veille constante dans les dépenses d'énergie (électricité, chauffage) qui représentent à elles seules des montants non négligeables.

Nous essayons toutefois de maintenir chaque année les subventions que vous sollicitez et qui sont octroyées, sur avis de la commission association et dont le montant global impacte directement nos dépenses de fonctionnement.

Nous reconnaissons bien évidemment l'utilité des associations qui oeuvrent dans la commune dans des domaines offrant un panel d'activités multiples mais nous encourageons aussi à diversifier vos sources de financement dans le futur... »



13 juillet 2025 Fête nationale

En pluri-communalités
(Argancy, Ay-sur-Moselle, Ennery, Flévy et Trémery)

C'est à Flévy que le feu d'artifice du 13 juillet sera tiré.
Un service de transport gratuit sera mis en place (à l'heure où nous mettons sous presse ce bulletin, les informations concernant l'organisation de cette soirée ne sont pas connues).

Les horaires vous seront communiqués prochainement par voie de presse, sur Panneau Pocket et sur le site de la commune.



Jobs d'été



Cette année encore, la municipalité offre la possibilité aux jeunes du village, âgés de 18 ans à 25 ans, de bénéficier, toujours dans la limite des besoins, d'un emploi de 2 à 4 semaines, les mois de juillet et août, afin réaliser des travaux d'entretien et de secrétariat, en renfort de l'équipe municipale en place.

Date limite de dépôt des candidatures : 31 mai 2025.

Fête des rois

Avec les parents disponibles, un grand atelier pâte à sel a été organisé afin de confectionner des couronnes à offrir aux familles à l'occasion de la fête des rois.



Chasse aux oeufs

Avant la grande chasse aux œufs organisée avec les familles, les enfants ont tous préparé les paniers qui serviront à la récolte.

Les enfants ont ainsi découvert les opportunités du recyclage des bouteilles d'eau utilisées à l'école.



Remise des diplômes de ski



Arts du vivant à la maternelle

Cette année, la majorité des spectacles proposés et présentés aux élèves l'ont été au courant du mois de mars.

Il était une fois la forêt

Le premier « Il était une fois la forêt » était un spectacle interactif présenté par la Compagnie Planète Mômes et la comédienne Charlotte Colling et intégralement financé par la municipalité.

Ce spectacle a permis de découvrir ou redécouvrir des contes du répertoire classique et d'appréhender la faune présente en forêt.



Le petit Chaperon rouge

Toujours autour des contes (partie intégrante du projet d'école), la compagnie vosgienne Mariokoukla s'est installée dans la salle de jeux le temps d'un spectacle de marionnettes.

La compagnie a présenté « Le petit chaperon rouge » en version édulcorée pour les plus jeunes.

Cette représentation a suscité diverses émotions parmi les jeunes spectateurs, qui finalement ont été enthousiasmés par le spectacle.



Ce spectacle a été financé par les familles et la coopérative scolaire.

Zack et les SuperZicks

M. Diemert professeur de musique est venu présenter à chacune des classes un spectacle musical autour de la gestion des émotions.

Il a raconté les aventures de Zack, un petit garçon triste de s'être fâché avec sa meilleure amie. Au cours de son voyage, il a rencontré les SuperZicks qui l'ont aidé à nommer puis gérer les diverses émotions ressenties afin de se réconcilier avec son amie.

Ce spectacle a été intégralement financé par la municipalité.



Sortie cinéma

Tous les élèves se sont rendus à Metz au cinéma Klub pour assister à la projection du film « Au fil de l'eau » présenté dans le cadre de la quinzaine du cinéma jeune public.

Ils ont pu visionner plusieurs courts métrages tous avec pour thème l'eau, la mer, l'océan.

Ils ont ainsi pu découvrir différentes réalisations graphiques toutes plus poétiques les unes que les autres, autour de l'amitié, la différence ou la peur de l'inconnu.

Cette sortie a été financée par les familles et la coopérative scolaire.



Le transport des enfants est financé par la municipalité.

Pétanque : une belle découverte

Cette année, les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 d'Argancy ont découvert la pétanque.

Les élèves ont appris à pointer ou à tirer les boules à travers des ateliers ludiques et formateurs. Ils ont également pris connaissance du règlement spécifique et des termes propres à la pétanque.

Les élèves et les enseignantes remercient les éducateurs du club de pétanque d'Argancy, Messieurs Etienne, Boob et Hermet, pour leur investissement dans cette nouvelle activité qui a rencontré un grand succès.

Rendez-vous est déjà pris pour l'an prochain !



Accueil périscolaire

Site d'Argancy :
1 rue des Sablières 57640 Olgy
Tél : 03 87 77 72 50
Courriel : jeunesse.argancy@cias-rivedroite.fr



CIAS de la Rive Droite
2, rue des écoles
57300 Trémery
Tél : 03 87 40 12 00
contact@cias-rivedroite.fr

Des journalistes en herbe

Dans le cadre du projet « Péri Mag' », le périscolaire d'Argancy géré par le CIAS de la Rive Droite, propose des ateliers à destination des enfants de l'école élémentaire.

Depuis le premier trimestre, les enfants, sous la houlette de Virginie Klemann et d'Emilie Hatier, sont devenus de petits reporters et ont ainsi créé deux mini journaux.

Mardi 1 avril, ils ont eu la chance de rencontrer Mme Liliane Zannol, correspondante au Républicain Lorrain. Les enfants ont pu échanger avec elle sur son métier et sur le journal en l'interviewant. Ils étaient ravis de cet échange et fiers de lui montrer leur journal terminé.

La troisième édition du Péri Mag' est déjà en préparation.



Centres aérés de l'été sur le site d'Ennery

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Rive Droite accueillera vos enfants du 7 juillet au 22 août 2025, les 14 juillet et 15 août étant fériés.

Inscription à la semaine complète avec repas.

Vos enfants sont accueillis de 7h30 à 18h00 en journée continue.

Accueil échelonné de 7h30 à 9h00 au plus tard
Départ échelonné de 17h00 à 18h00 au plus tard



Eglise Saint Laurent

Le 3 mars 2025

Les maires des communes faisant partie de l'archiprêtré de Vigy, ont été invités par Monseigneur Philippe Ballot à la visite pastorale des conseils de fabrique.

Suite à cette rencontre fort intéressante, il nous est paru nécessaire de faire un petit article sur ce beau patrimoine local que représente l'église Saint Laurent d'Argancy et sur son fonctionnement.

En France, le patrimoine religieux appartient pour une large partie aux communes. Cette spécificité résulte de la révolution française qui a nationalisé les biens du clergé et de la loi de 1905 concernant la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Bien que propriété des communes, ces biens ont été affectés à l'église catholique, à titre gratuit, exclusif et perpétuel par la loi du 2 janvier 1907.

Pour la commune, l'entretien de l'église Saint Laurent induit donc des charges tant en fonctionnement qu'en investissement.



Découvrez l'histoire de notre église dans les ouvrages de M. Pitoy, disponibles à la bibliothèque

Qui s'occupe de la gestion de ce patrimoine : le conseil de Fabrique.



Le conseil de Fabrique est en Moselle Alsace, un organisme de droit public (et non une association). Il a pour mission de gérer les biens des paroisses et dispose d'une certaine autonomie financière. Il est composé dans les communes de moins de 5000 habitants de 5 membres auxquels s'ajoutent le curé et le maire comme membres de plein droit.

A Argancy, le conseil de Fabrique ne dispose pas de subventions particulières de la part de la commune mais cette dernière prend en charge, à elle seule, les frais de chauffage, d'électricité et l'assurance du bâtiment qui pour mémoire, sur la seule année 2024 représentent une charge de près de 8500 €.

Les charges de la Fabrique :

- Les frais nécessaires aux célébrations cultuelles
- Les salaires et charges sociales du personnel employé par la Fabrique
- Les travaux d'embellissement, entretien, réparations courantes etc...
- Les assurances des biens et des personnes et la couverture des risques de responsabilité civile

Les revenus de la Fabrique :

- Les quêtes
- Le produit des comptes bancaires
- Les casuels que les règlements épiscopaux autorisent à percevoir
- Les subventions
- Les dons
- Les ventes de bougies
- Etc...

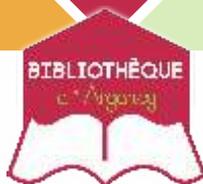
Bibliothèque

Horaires d'ouverture

Mardi : 15h30-18h00
Mercredi : 14h00-19h00
Vendredi : 15h30-18h00



Bibliothèque municipale d'Argancy



5 place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 61 81 88
bibliothèque@argancy.fr

L'heure du conte

La bibliothèque a eu le plaisir d'accueillir pour la toute première fois les adorables petits de l'école Marcel Van pour une heure du conte enchantée. Les enfants ont été captivés par les histoires et sont repartis avec des livres, prêts à s'évader dans de nouvelles aventures. J'espère que cette visite marquera le début d'une longue et belle relation entre les jeunes lecteurs et la bibliothèque.



Nouveau service : une puzzlethèque

La bibliothèque municipale est ravie d'élargir ses services en proposant désormais un prêt de puzzles. Depuis la mise en place de ce service, plus de 70 prêts ont été effectués ! Que vous soyez un passionné ou à la recherche d'une activité ludique en famille, notre collection variée saura vous satisfaire. Venez découvrir notre sélection et emprunter un puzzle pour des heures de divertissement à la maison.

Pour augmenter notre collection, nous sommes à la recherche de nouveaux puzzles. Nous acceptons donc avec bonheur, les boîtes complètes et en bon état. Merci pour votre aide.



Les bénévoles à l'honneur

Si la bibliothèque connaît aujourd'hui une belle vitalité c'est bien sûr grâce à la dynamique de sa responsable, Sophie Gérardin mais aussi grâce à l'engagement sans faille de bénévoles qui animent tout au long de l'année différents ateliers.

Ces bénévoles consacrent leur temps, leur énergie pour aider à faire vivre ce lieu essentiel à la culture et au lien social. Ils oeuvrent dans l'ombre mais avec efficacité.

C'est donc pleine de gratitude, que la municipalité leur a remis une petite attention.

Le club de lecture animé
par Liliane Zannol



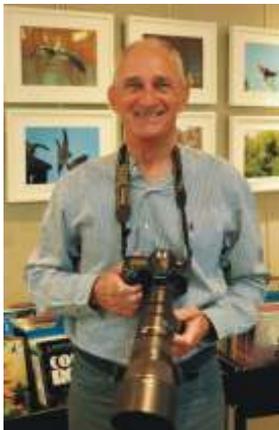
L'heure du conte animé par
Dominique Trutmann

Les animations du trimestre

Les oiseaux à l'étang « chocolat »

Depuis le 21 mars 2025, Bruno Boldrini, artiste chasseur d'images, expose à la bibliothèque.

Avec son regard de photographe et son exposition de clichés pris au coeur de l'étang «chocolat», cet artiste passionné nous fait découvrir nombre d'oiseaux observés avec patience dans notre belle nature.



Jeux de société

Pendant les vacances de février, la bibliothèque a accueilli une joyeuse séance de jeux de société. Rire et bonne humeur étaient au rendez-vous !



Atelier pastels gras

Organisé en décembre, l'atelier a été un véritable succès, offrant aux participants une expérience créative et conviviale. Petits et grands ont pu s'initier à cette technique artistique riche en couleurs et en textures, guidés par les conseils avisés de Laurence Lognon.



Samedi 29 mars 2025

Rencontre des associations et amicales de Moselle pour le don du sang bénévole



Près de 30 associations et amicales pour le don du sang bénévole de la Moselle (ADSB) se sont réunies à la salle des fêtes d'Argancy à l'appel de leur union départementale. L'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et de définir de nouveaux objectifs.

Les résultats en sang total sur le département sont en légère baisse et ce malgré le travail effectué par les bénévoles. L'accent a été mis sur les progressions possibles pour tendre vers l'autosuffisance.

Donnez et revenez, c'est l'appel aux nombreux donneurs qui ne se présentent qu'une seule fois par an.

Don de plasma : le nouveau défi des donneurs de sang bénévoles

Le Dr Christine L'Hôte, responsable départementale à l'Établissement Français du Sang (EFS) a abordé le nouvel enjeu : le don de plasma.

Le plasma est vital pour de nombreux patients. C'est un composant du sang qui contient des protéines et des anticorps, comme les immunoglobulines ou encore l'albumine, qui ont un intérêt thérapeutique majeur.

Depuis plusieurs années, il existe de fortes tensions d'approvisionnement pour les immunoglobulines et le pays dépend largement d'importations notamment en provenance des États-Unis. Pour 2025, c'est 60 000 dons de plasma supplémentaires qui sont nécessaires. Il faut donc informer, trouver de nouveaux donneurs, les fidéliser et, si possible, faciliter leur déplacement vers la maison du don. Pour ce faire, une convention de partenariat pour la mise en place d'une navette plasma est possible et permettra à une collectivité, une association de bénéficier de l'indemnisation des frais de déplacement. Un rappel a été fait sur les principes éthiques du don : l'anonymat, le volontariat, le non-profit, le bénévolat.

Ces principes garantissent le don dans des conditions de sécurité et de qualité optimales pour les donneurs et les receveurs.



L'assemblée a pu également entendre les interventions des représentants des associations Leucémie Espoir Moselle et Moelle Osseuse.

Un grand merci à la municipalité d'Argancy qui a gracieusement prêté la salle des fêtes.

Collecte du 26 mars 2025 à Argancy

55 personnes se sont présentées dont 3 nouveaux donneurs.

53 poches de sang ont pu être prélevées.



Béatrice, gagnante du tirage au sort des donneurs

**DE 18 À 70 PRINTEMPS,
DONNEZ VOTRE SANG**

SEMEZ
UN DON



RÉCOLTEZ
LA VIE

Pour donner votre sang vous devez :

- avoir entre 18 et 70 ans
- peser au moins 50 kg
- être reconnu apte au don après l'entretien préalable au don
- manger avant et bien vous hydrater tout au long du parcours

Les donneurs ont la possibilité de programmer leur don dès maintenant sur : <https://efs.link/5Ghie>

Les Bootleggers

The Bootleggers

Président : Guillaume CERVANTES

Tél : 06 34 12 74 57

cervantesguillaume@gmail.com

www.argancy-baseball.org

Après une saison 2024 passée en Régionale 1 au sein de la Ligue Grand Est, la section baseball se réorganise avec une participation au sein de la Régionale 2. Avec un niveau soutenu en R1, l'équipe a généré une expérience certaine et s'est confrontée à du haut niveau. Elle devrait donc pouvoir en tirer les fruits lors de cette saison 2025. Des joueurs expérimentés font leur retour au club cette année, ce qui nous laisse présager une belle année !



La section féminine de softball maintient son organisation avec le système des extensions de licences chez les Cometz. Elles ont déjà commencé leur saison.

La section mixte de softball est très contente d'avoir pu participer au premier Challenge softball balle rapide (fastpitch), quasi exclusivement indoor, organisé par la Ligue Grand Est. Composée de joueurs qui évoluent en softball comme en baseball, ce tournoi sur plusieurs dates nous a permis de gagner plusieurs matchs et de nous qualifier pour les phases finales, sous forme de Final Four. De ce côté, nous regrettons qu'aucune commune du secteur,

où résident pourtant nos joueurs, n'ait pu libérer, ne serait-ce qu'une journée, un gymnase, afin qu'Argancy puisse également offrir une date en indoor, comme tous les autres clubs ont pu le faire. Nous avons dû nous rabattre sur un match en extérieur en ayant eu la chance d'avoir une météo encore adaptée à la fin de l'automne.

Co-organisation du Challenge de France

Les Cometz ont été retenus par la Fédération Française de Baseball et de Softball (FFBS) pour organiser le Challenge de France de baseball en 2025. Ce tournoi regroupe les 8 meilleures équipes de baseball de France, avec à la clé une place qualificative au niveau européen. C'est donc un tournoi avec un enjeu important !

Argancy a été retenu comme terrain 2 pour cette compétition. Le Challenge s'est déroulé du 8 au 11 mai, entre Argancy et Metz. Il y a eu des matchs qualificatifs à Argancy le jeudi 8 et le vendredi 9 mai avec les meilleures équipes de France ! L'occasion de réaliser des investissements pour accueillir les joueurs et les spectateurs dans de bonnes conditions.

Accueil de jeunes du grand Est en 15 et 12 U

Cet été, au mois de juillet, nous avons prévu d'accueillir des jeunes de tout le Grand Est. Argancy, par son emplacement central au sein de la grande région, permet de faciliter les déplacements pour des jeunes venant de Reims, Troyes, Nancy, Lunéville, Metz, Strasbourg ou Colmar.

Nous envisageons d'accueillir cet événement tous les ans, ce qui pourrait nous permettre de valoriser nos équipements et d'en améliorer d'autres.

C'est enfin l'occasion de maintenir Argancy sur la carte de France du baseball et de montrer le dynamisme de notre club.



Les travaux

L'organisation du Challenge nous a imposé de mettre à niveau certaines de nos installations. Nous avons donc réalisé plusieurs investissements, dont certains concernent les équipements purement sportifs mais aussi l'accueil du public.

Côté équipements sportifs, nous avons doublé les cages de frappes et les espaces d'entraînement au lancer, nous avons installé des points permanents pour ancrer les bases de softball et nous avons également remis presque à neuf une bonne partie de la zone de jeu en schiste.

Enfin, et certains sportifs qui courent de temps en temps autour du terrain l'auront remarqué, nous nettoyons l'ensemble de la piste en schiste appelée warning-track. Les bénévoles se sont donnés énormément de mal pour la remettre en état.

Côté accueil du public, et là encore les travaux sont visibles, nous avons construit 4 rangées de gradins permanents visibles depuis la voie verte. Nous espérons que les habitués comme les passants apprécieront de pouvoir s'arrêter un moment pour regarder les matchs. Nous allons également refaire les accès aux gradins, au local ainsi qu'aux deux abris des joueurs, afin que l'entrée du terrain soit plus accueillante.

Ces travaux ont un coût et si des âmes charitables, mécènes particuliers ou entreprises souhaitent nous aider dans cet effort, ce sera avec un grand plaisir !

Ces équipements, opportunément mis en œuvre dans le cadre du Challenge, nous permettront également de conserver un héritage que nous pourrions valoriser pour notre club !

Loisirs et partage

Nouvelle activité proposée : le vendredi, on joue !

Votre nouvelle soirée jeux de société proposée par Dominique, pour les adultes et les adolescents !



Préparez-vous à des vendredis soir remplis de défis et de convivialité ! Un tout nouveau projet de soirées jeux de société débarque à Argancy, offrant un espace de rencontre intergénérationnel pour les adultes et les adolescents.

Un concept simple et ouvert à tous :

- **Quand ?** Le dernier vendredi du mois de 20 h à 23h
- **1^{ère} séance : 30 mai 2025**
- **Où ?** A la maison des associations
- **Pour qui ?** Les adultes et les adolescents à partir de 15 ans
- **Comment ça marche ?** Vous pouvez venir seul, en couple, entre amis ou en famille. Vous êtes également invités à apporter vos propres jeux pour les partager avec les autres participants ! C'est l'occasion de faire découvrir vos coups de cœur.
- **Comment s'inscrire ?**

Contact : loisirs.et.partage.argancy@gmail.com

Samedi 8 mars 2025

Argancy Pétanque : une journée pour soutenir « L'espoir de Lucas »

Argancy Pétanque a organisé une journée en faveur de l'association « L'espoir de Lucas ». L'occasion de faire découvrir la boccia, sport apparenté à la pétanque.

Agé de 15 ans, Lucas est atteint de la myopathie de Duchenne, maladie génétique provoquant une dégénérescence progressive de l'ensemble des muscles de l'organisme.

Agnès, sa maman, explique : « Malgré ses difficultés, il est scolarisé à l'Erea de Flavigny et, depuis, il pratique la boccia. Actuellement, il est premier au classement national français dans la catégorie NE2, tous âges confondus et mixité ».

Agnès a créé en 2017 l'association « L'espoir de Lucas ». Les bénéficiaires des différentes actions vont directement aider Lucas. Entre les inscriptions, les hébergements, les frais de transport, une enveloppe de 5 000 € est en effet nécessaire rien que pour les opens régionaux et nationaux. Il faut en compter autant pour le championnat régional et le championnat national réunis. « Notre souhait est que Lucas puisse continuer à pratiquer son sport et être un enfant comme tous les autres. »

Les licenciés et les membres de la municipalité invités pour l'occasion ont pu s'essayer à la boccia dans la salle multiactivités.



Bravo au club
Argancy Pétanque
pour cette belle initiative !

L'US Argancy organise un stage de foot

Pour la 2^e année consécutive, l'US Argancy a organisé un stage de foot durant les vacances de printemps. 115 stagiaires étaient inscrits durant la semaine du 7 au 11 avril 2025.

Encadrés par une vingtaine d'éducateurs, les stagiaires ont alterné des modules liés au football (entraînement, perfectionnement, match) et activités ludiques liées au Programme Educatif Fédéral mis en place par la Fédération Française de Football.

Les jeunes ont pu assister à l'entraînement des filles du FC Metz avec la visite du centre de formation de la Plaine Saint Symphorien.

Le stage s'est terminé avec la remise des diplômes et des médailles en présence des représentants de la municipalité





Dimanche 27 avril 2025

CYVM : les voiles de Metz Olgy, Grand prix de la commune d'Argancy

C'est sous un soleil radieux et un vent médium que les compétiteurs, des habitables, ont eu la chance de s'affronter au cours des 5 courses du prix de la commune d'Argancy organisé par le Cercle de Yachting à voile de la Moselle.

- 1^{er} Vincent Mann et Denis Thilmont
- 2^e Pascal Carmier et Gilles Noblot
- 3^e Eric Haffner, Jean-Luc Wastiaux et Hubert Payen.



Dimanche 27 avril 2025

Une rose un espoir

Chaque année, le dernier week-end du mois d'avril, les motards et leurs passagères parcourent la campagne, vont de porte en porte pour proposer une rose au profit de la Ligue contre le cancer.

La générosité est toujours au rendez-vous et les tirelires se remplissent. Les sourires s'échangent mais aussi quelques mots, quelques témoignages. Petits moments de partage, brefs mais intenses, qui durent le temps que la rose change de main.

Sous un soleil radieux, les habitants d'Argancy, Olgy et Rugy n'ont pas failli et ont fait bon accueil à cette belle association.



Auditions des différentes classes instrumentales du 4 au 6 février 2025 à l'école

Auditions des classes de guitare, de flûte traversière, de saxophone, de chant, de piano, de batterie et de percussions. Moments conviviaux et chaleureux, tous les élèves ont participé en solo ou en ensemble. Félicitations à tous les musiciens !



Concert de printemps à l'espace 17 d'Ennery le 21 mars 2025

Concert de printemps dédié cette année aux musiciens adultes de l'école. Accordéonistes, clarinettes, saxophonistes, flûtistes, pianistes et guitaristes ont joué des mélodies allant de la période classique au jazz. Le concert s'est terminé par un pot de l'amitié offert par l'association.



A venir :

- 16 et 17 mai à 20h : 13^e week-end culturel, spectacle musical « REMIX' » et gala de danse à la salle polyvalente de Flévy / Ennery. Participation des élèves et des professeurs de l'EIMD.
- 21 juin de 16h30 à 23h : fête de la musique sur la place Robert Schuman à Ennery. Ensembles instrumentaux de l'école, ensemble junior, atelier musique actuelle, harmonie Vents d'Est, Sirius (compositions), World Up (Reprises Pop/Rock) et Wankers (Hard-Rock).

Une saison printanière resplendissante !

Le projet d'un grand concert réunissant trois orchestres d'harmonie sur scène initié en 2024 par l'ancien chef de Vents d'Est, Lionel Valéri, a vu le jour en ce printemps 2025, et avait pour thème les 130 ans du cinéma.

Après un premier concert début mars à Boulay, c'est à la salle polyvalente Flévy/Ennery que les musiciens de l'harmonie municipale de Boulay, Union de Corny-sur-Moselle et Vents d'Est, soit près d'une centaine, se sont retrouvés ensemble sur scène pour un ciné-concert à la hauteur de l'évènement.

Divers extraits de films et dessins animés ont été projetés sur deux écrans géants pour illustrer en images les diverses pièces interprétées comme Lawrence d'Arabie, Charlie

Chaplin, des musiques de Vladimir Cosma, Hans Zimmer etc, pièces dirigées à tour de rôle par Lionel Valéri chef de l'harmonie de Corny, Christelle Copie pour l'harmonie de Boulay, Sébastien Mercet et Camille Thiollier, respectivement chef titulaire et cheffe assistante de Vents d'Est.

Le public venu nombreux a été conquis par l'originalité de cette soirée et par la qualité de l'interprétation des œuvres.

Nul doute que ce concert restera pour tous les musiciens une belle expérience et un bon moment de partage et de convivialité.



Au programme

La saison estivale se poursuit avec trois concerts et un nouveau programme concocté par son chef Sébastien Mercet.

- Samedi 17 mai 20h - Trémery, salle Arcabas
- Samedi 21 juin 17h - Fête de la musique Ennery, Place Robert Schuman
- Samedi 28 juin 17h - Ay-sur-Moselle, Parc Valentin
- Samedi 5 juillet 17h - Ennery, Parc Lucie Aubrac

Sans oublier la participation à la manifestation patriotique du 8 mai 11h30 à Flévy





Sécurité et mobilité : nouvelles mesures pour notre commune

La police municipale mutualisée continue d'évoluer avec des changements significatifs pour renforcer la sécurité et la mobilité de nos habitants.

Renforcement des effectifs

Depuis le 19 février 2025, nous avons le plaisir d'accueillir Camille, nouvelle policière municipale. Son engagement et son professionnalisme viennent enrichir l'équipe en place, garantissant ainsi une présence accrue sur le terrain pour assurer la tranquillité des citoyens.

Extension de la police municipale mutualisée

Une avancée majeure pour notre commune : Flévy rejoint désormais notre police municipale mutualisée. Cette collaboration intercommunale permet d'optimiser les ressources et d'améliorer l'efficacité des interventions, renforçant ainsi la sécurité de tous.

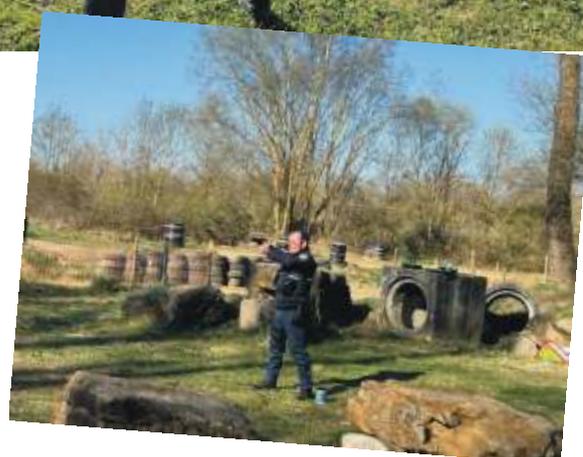
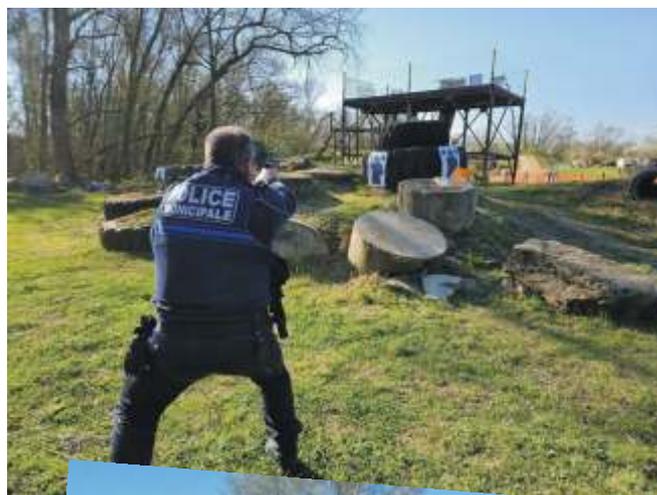


La police municipale utilise l'airsoft pour s'entraîner

La police municipale a récemment investi le terrain de cross d'Argancy pour un entraînement tactique original basé sur l'airsoft.

Objectif : améliorer coordination et réactivité en situation réelle, à travers des scénarios simulés d'interpellations et de sécurisation de zones.

Le choix du site, avec ses zones boisées et dégagées, a permis une immersion réaliste. L'exercice se déroule en toute sécurité sur un site exceptionnel mis à disposition par l'association Quad 9.



Réglementation et sécurité des trottinettes électriques : ce qu'il faut savoir

Avec l'essor des trottinettes électriques sur notre territoire, il est essentiel de rappeler les règles en vigueur pour assurer la sécurité de tous.

Infractions et sanctions

- Circulation sur le trottoir interdite (sauf autorisation locale) - Amende de 135 €.
- Dépassement de la limitation de vitesse (25 km/h max.) - Amende de 1 500 € en cas de débridage.
- Absence d'équipements obligatoires (éclairage, avertisseur sonore, freins, gilet réfléchissant la nuit ou par faible visibilité) - Amende de 35 €
- Transport d'un passager interdit - Amende de 35 €
- Usage du téléphone en conduisant interdit - Amende de 135 €
- Circulation en état d'ivresse - Amende de 135 €, voire immobilisation de la trottinette
- Non-respect des règles de stationnement : risque d'amende et de mise en fourrière

**TROTTINETTE ÉLECTRIQUE, MONOROUPE...
DES RÈGLES CLAIRES POUR UN USAGE SÉCURISÉ :**

En savoir plus :

Restrictions : 1 personne, 12 ans min., Moteur limité à 25km/h, Casque audio interdit, Trottoirs interdits, Alcool & stupéfiants interdits.

Équipements recommandés : Casque, Avertisseur sonore, Système de freinage, Catadioptres arrières et latéraux, Feux de position arrière et avant, Vêtement réfléchissant de nuit ou si visibilité réduite.

OÙ ET COMMENT CIRCULER ?

En agglomération

- ✓ Obligation d'emprunter les bandes et les pistes cyclables quand il y en a.
- ✓ À défaut, autorisation de rouler seulement sur les voies limitées à 50 km/h ou moins.
- ✓ Double sens cyclable et sas vélo aux feux tricolores autorisés, comme pour les vélos.
- ✓ Stationnement permis sur les trottoirs, à condition de ne pas gêner les piétons et d'assurer leur sécurité.

Hors agglomération

- ✓ Obligation d'emprunter les voies vertes et les pistes cyclables.

Cas particulier : l'autorité investie du pouvoir de la circulation (maire, préfet, conseil départemental) peut autoriser localement la circulation sur d'autres voies.

FAUT-IL SOUSCRIRE UNE ASSURANCE ?

Une assurance de responsabilité civile est obligatoire pour couvrir les éventuels dommages matériels ou corporels que l'utilisateur pourrait occasionner à un tiers avec son EDPM. Renseignez-vous auprès de votre assureur.

LES SANCTIONS PRÉVUES :

Trois amendes forfaitaires sont applicables. Exemples de situations d'infraction :

35€	135€	1 500€
Non-respect des règles de circulation ou transport d'un passager.	Circulation sur un trottoir ou conduite d'un EDPM débridé.	Conduite d'un EDPM non bridé par le constructeur à 25 km/h.

Concepteur : Sécurité Routière Préfecture du Cher B18EC - avril 2022

Préfet du Cher | Préfet.18

La police municipale veillera au strict respect de ces règles afin de garantir une cohabitation harmonieuse entre piétons, cyclistes et usagers de trottinettes.

Adoptons ensemble une conduite responsable pour la sécurité de tous !



Opération tranquillité vacances

Les vacances approchent, pensez à « Tranquillité vacances »

La police municipale veille sur les logements laissés vides pour les vacances.

Vous pouvez signaler votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Il vous suffit de télécharger le formulaire sur le site de la mairie (argancy.net), le remplir et le retourner à la police municipale.

Courriel : policemutualisee@gmail.com

Opération **Tranquillité vacances** SERVICE GRATUIT



Renseignez-vous auprès de votre service de Police Municipale

**CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTEZ LES BONS REFLEXES**

- MOUILLER SON CORPS ET SE VENTILER
- MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS : FERMER LES VOLETS LE JOUR
- DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES
- BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU
- MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE
- NE PAS BOIRE D'ALCOOL
- EN CAS D'URGENCE, **APPELEZ LE 15**
- ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES

Ministère des Solidarités et de la Santé

Coup de gueule sur les incivilités

Nos rues, nos plates-bandes ne sont ni des toilettes, ni des cendriers XXL, notamment à proximité de nos commerces, écoles, salle des fêtes, salle multi-activités etc...

Eh oui, certains riverains nous remontent leur mécontentement fort compréhensible à ce niveau là, il faut bien l'avouer.

Alors Messieurs surtout (désolé mais les statistiques parlent) merci de garder vos élans naturels pour les endroits prévus à cet effet.

Et pour les fumeurs, sachez que le sol n'est pas un cendrier : les mégots, c'est à la poubelle ou mieux, dans un cendrier de poche.

Chaque petit geste compte pour garder notre village propre et sans odeurs douteuses.

On compte sur vous tous pour que notre espace public reste un lieu de plaisir partagé, pas une zone sinistrée par des pipis furtifs et des mégots volants.



4300 milliards de mégots sont jetés dans les rues chaque année !





Le frelon asiatique : un envahisseur préoccupant.

Originaire d'Asie, le frelon asiatique est arrivé en France en 2004. Depuis, il s'est rapidement propagé sur l'ensemble du territoire, causant des ravages dans les ruchers et perturbant la biodiversité. Sa capacité à construire plusieurs types de nids et sa prédation sur les abeilles en font une espèce invasive redoutée.



Le développement d'un nid de frelons asiatiques se déroule en deux étapes



Nid primaire avec sa reine fondatrice

Le nid primaire est le premier construit par la reine fondatrice au début du printemps (mars à mai) lors de sa sortie d'hibernation. Il est généralement de la taille d'une orange (5 à 6 cm de diamètre) et se situe à moins de 3 mètres de hauteur, dans des endroits abrités tels que les garages, cabanons ou sous les toits.

À mesure que la colonie grandit, les ouvrières construisent un nid secondaire, généralement entre mai et juillet. Ce nid est beaucoup plus grand, atteignant souvent 40 à 80 cm de diamètre, parfois un mètre et est situé en hauteur, souvent à plus de 10 mètres, dans les arbres, mais aussi parfois dans des haies ou des bâtiments.



Nid secondaire de frelons asiatiques

Des pièges ont été installés aux endroits stratégiques



La lutte contre le frelon asiatique repose sur plusieurs techniques, visant à réduire le risque d'installation de nids. La méthode préventive la plus efficace consiste à capturer les reines fondatrices avant qu'elles ne construisent leur nid primaire. Des pièges, contenant des appâts sucrés, sont placés dès le mois de mars dans des zones stratégiques. Il est important que ces pièges soient sélectifs afin de ne pas capturer des insectes indispensables à la biodiversité comme les bourdons ou les abeilles. La commune a installé plusieurs de ces pièges notamment dans le secteur des étangs et le long du ruisseau du chemin champs aux oies.

En été, ces pièges sont maintenus pour capturer les ouvrières et réduire la population de frelons si un nid s'est installé. Il est difficile de repérer un nid secondaire du fait de la hauteur d'installation et l'épaisseur des feuillages.

Actuellement de nouvelles méthodes plus sophistiquées sont en cours de développement comme la pose de micro-balises sur des frelons capturés pour localiser les nids ou l'utilisation de drones équipés de caméras thermiques pour détecter les nids cachés

La réglementation concernant le frelon asiatique en France a évolué au fil des années. Depuis 2016, il est inscrit sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne. Actuellement, la gestion de la lutte contre le frelon asiatique est déléguée aux collectivités locales et aux apiculteurs. Aucune stratégie nationale obligatoire n'est à ce jour en place. La communauté des communes de Rives de Moselle s'est également questionnée sur cette problématique en début d'année



Nid de frelons asiatiques dans une haie

Les étapes de la lutte contre le frelon asiatique dans notre commune

2023

La présence du frelon est signalée par les apiculteurs de la commune. Trois nids secondaires sont repérés, deux seront détruits, le troisième étant repéré trop tardivement dans la saison n'aura pas pu être traité. La présence d'un quatrième nid est soupçonnée mais le nid ne sera pas retrouvé.

2024

Installation de 20 pièges sélectifs au mois de mars sur les 3 villages permettront de capturer plusieurs fondatrices. Un nid primaire a été détruit à Ruggy. Aucun nid secondaire ne sera signalé et aucune ouvrière ne sera aperçue durant l'été.

Un article d'information destinés aux habitants est publié dans le bulletin communal.

2025

Les pièges sélectifs sont réapprovisionnés en appâts, deux nids primaires avec leurs fondatrices ont été détruits à Olgly et Ennery.

Une information sur le signalement en mairie des nids primaires est diffusée sur le réseau Panneau Pocket.

Et pour l'avenir, nous pourrions espérer que les pouvoirs publics se mobilisent davantage par une mise à disposition de pièges dans les communes ainsi que par le financement systématique de la destruction des nids par les professionnels.

En attendant, faisons avec les moyens existants !

Vous pouvez nous aider dans la lutte contre le développement du frelon asiatique en nous signalant tout nid primaire ou secondaire que vous pouvez apercevoir.

Encore un conseil, soyez prudent en taillant vos haies ou lors de vos travaux de débroussaillage.

Vous êtes propriétaire-riverain d'un cours d'eau : son entretien vous incombe

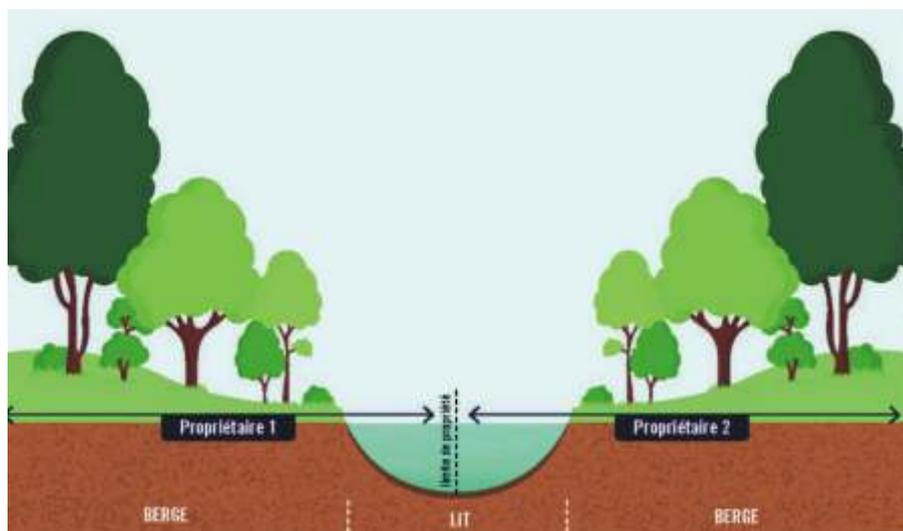
L'entretien des berges d'un cours d'eau est une opération destinée à maintenir la rivière dans un bon état d'équilibre, d'assurer le bon écoulement des eaux et d'assurer la préservation écologique de la rivière et de ses berges.

L'entretien des berges des cours d'eau (y compris du fonds du lit et de la ripisylve qui s'y trouve) incombe naturellement aux propriétaires riverains pour ce qui est de l'entretien courant. Pour les travaux d'entretien des berges de cours d'eau plus importants et ponctuels, ils sont soumis à l'aval de la police des eaux (par exemple, ils peuvent consister en des opérations d'extraction des sédiments, ...)

L'entretien courant des berges d'un cours d'eau consiste à s'assurer qu'aucun matériau n'entrave l'écoulement des eaux (déchets, végétation) et de contrôler régulièrement l'érosion des berges. L'entretien des berges d'une rivière a également une influence positive sur la gestion d'une éventuelle crue et des inondations qu'elle peut provoquer.

Le bois coupé appartient au propriétaire. Il doit être évacué en dehors du lit du cours d'eau pour ne pas créer de barrages et générer des débordements.

Si la parcelle de votre propriété borde un cours d'eau, vous êtes propriétaire de la berge jusqu'à la moitié du lit.



Pour lutter contre le risque d'inondation

Veillez à maintenir l'écoulement naturel de l'eau : assurez l'enlèvement des embâcles (accumulation naturelle de matériaux apportés par l'eau) se trouvant dans le cours d'eau.

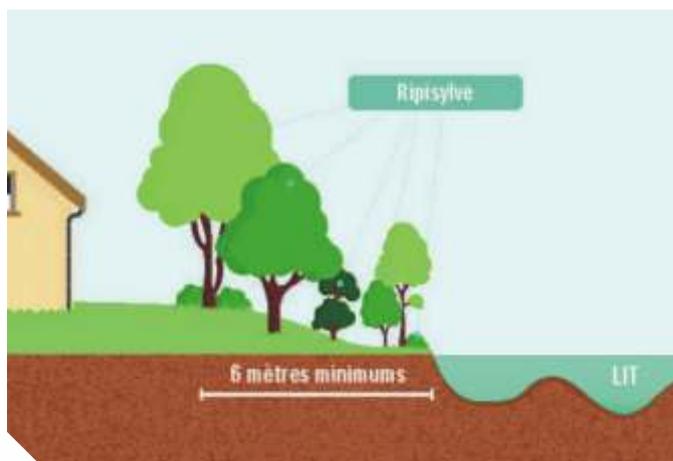
Favorisez le renouvellement de la ripisylve (végétation des berges).

La ripisylve, un écosystème à protéger

Le long des cours d'eau, il est recommandé de maintenir une bande de végétation (ripisylve) composée d'espèces adaptées à l'écosystème naturel environnant d'une largeur d'au moins 6 mètres à partir du haut de la berge.

La végétation des berges est essentielle au cours d'eau. Elle permet de stabiliser les berges, crée des ombrages, joue un rôle bénéfique pour la biodiversité et est indispensable à la faune aquatique. Elle joue un rôle important pour la filtration de l'eau et le ralentissement dynamique des crues.

Chaque riverain de cours d'eau en est responsable.



Rives de Moselle

1, Place de la Gare
57280 Maizières-lès-Metz
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Tél : 03 87 51 77 02
Courriel : accueil@rivesdemoselle.fr



Le territoire de la communauté de communes représente 20 communes : Antilly, Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Ennery, Fèves, Flévy, Gandrange, Hagondange, Hauconcourt, Maizières-lès-Metz, Malroy, Mondelange, Norroy-le-Veneur, Plesnois, Richemont, Semécourt, Talange, Trémery.

Future station d'épuration : les travaux à Argancy vont bientôt débuter

Pour répondre aux nouveaux enjeux du territoire, Rives de Moselle a pris la décision de doubler la capacité de la station actuelle située à Hauconcourt pour augmenter considérablement ses performances de traitement.

En raison de la création de l'extension de la station d'épuration, des travaux vont être menés sur notre ban.

Cette nouvelle station d'épuration permettra la suppression de la station d'épuration d'Argancy puis de celle d'Antilly, le principe étant de raccorder Argancy à Hauconcourt.

Les atouts de cette nouvelle station :

- Méthanisation des boues avec récupération du biogaz qui peut être valorisé sous forme de chaleur et/ou d'électricité ou sous forme de biométhane.
- Unité de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT). En sortie de station, les eaux usées subissent un dernier traitement pour servir au balayage des voiries ou à l'arrosage des espaces verts.
- Installation de panneaux photovoltaïques à l'arrière du site. Objectif : produire une énergie photovoltaïque en vue de son autoconsommation.



À savoir



Stérilisation et identification des chats errants : premier bilan positif !

En 2022, vu la prolifération catastrophique de chats errants* non identifiables sur la commune, vu les nombreux signalements effectués, la municipalité a pris contact avec l'association « Enfermés Dehors » pour bénéficier de leur expertise en la matière afin de trouver une solution adaptée.

Il a été préconisé la mise en place d'une action de régulation par stérilisation de la population féline sans propriétaire, vivant en groupe dans les lieux publics et ce en conformité avec les dispositions de l'article L 211-27 du code rural.

Une convention tripartite a alors été rédigée en juillet 2022 entre l'association « Enfermés Dehors », un vétérinaire et la commune.

Depuis 2022, la capture des chats errants est donc réalisée par des membres bénévoles de l'association.

Elle prend en charge le transport du chat chez un vétérinaire, lequel prend attache avec son propriétaire si le chat capturé présente une marque ou des traces de marque d'identification.

Cette opération réalisée, il est alors procédé à la stérilisation du chat et un marquage visuel est pratiqué à l'oreille sous forme d'un tatouage I CAD.

Après réalisation des actes vétérinaires et deux jours de convalescence, l'association procède à la remise sur leur lieu de capture des chats ainsi traités.



Résultat

Un premier constat, plus de deux ans plus tard, démontre que cette campagne de stérilisation a fonctionné, le nombre de chats errants ayant diminué de plus de 50 %.

La commune tient à remercier tout particulièrement les membres bénévoles de l'association « Enfermés Dehors », résidant sur la commune, sans qui rien n'aurait été possible.

Pour information, l'association « Enfermés Dehors » ne bénéficie d'aucune subvention communale, seuls sont pris en compte, par la commune, les actes vétérinaires ci-avant énoncés.

Petit rappel amical

Si vous adorez les chats, ce que l'on peut comprendre, évitez de nourrir ceux qui ne sont pas les vôtres, même s'ils vous regardent avec leurs grands yeux de « chat-mendiant ».

Certains sont juste un petit peu aventuriers et leurs familles s'inquiètent quand ils ne rentrent pas.

Alors, pas de buffet à volonté pour les fugueurs, même si vous avez très envie de les nourrir !

Ils ont une famille qui les attend quelque part...

Les propriétaires de chats fugueurs vous en remercient.



« C'est parce que les animaux ne causent pas qu'il faut plaider leur cause »

Szczepan Yamenski

***Chat errant** : est considéré comme en état de divagation :

- tout chat non identifié, trouvé à plus de 200 m des habitations ;
- tout chat trouvé à plus de 1000 m du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci ;
- tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Sangliers : la vigilance est toujours de mise

A titre d'information, deux lots de chasse sont attribués sur notre ban communal.

Malgré cela, les dégâts causés par les sangliers se sont multipliés ces derniers mois : cultures retournées, jardins et terrains de sports endommagés, clôtures arrachées ...

Ces dégradations, importantes parfois, ont suscité des signalements de la part de certains habitants, de nos associations sportives, etc.

La municipalité tient à préciser que tous les signalements enregistrés en mairie sont aussitôt traités et les adjudicataires de chasse prévenus. C'est notre manière de procéder et nous nous y tenons.

C'est face à ces signalements que les chasseurs ont récemment intensifié leurs actions.

Résultat : 27 sangliers ont été prélevés dernièrement à Olgly-Argancy-Rugy-Amelange.

Nous continuons bien évidemment à presser nos adjudicataires pour qu'ils poursuivent leur vigilance sur notre ban.

C'est grâce à la collaboration entre la commune, les habitants et les chasseurs que nous réussirons à limiter les dégâts.



Pourquoi les sangliers se déplacent-ils autant ?

Ce sont des animaux intelligents et opportunistes. Leurs déplacements s'expliquent souvent par la recherche de nourriture, les dérangements causés par les activités humaines ou encore les battues de chasse qui les poussent à changer de secteur.

Ils peuvent parcourir 20 à 30 kilomètres par jour, 2 à 14 km par nuit, notamment lorsqu'ils sont en groupe ou lorsqu'ils cherchent à éviter des zones trop fréquentées.

C'est à partir du crépuscule que le sanglier se nourrit généralement même si on peut parfois l'observer en journée. Quand il n'est pas en recherche de nourriture, il se repose dans sa bauge dans un endroit abrité et ce n'est pas ce qui manque sur notre ban.

En conclusion, nous encourageons les habitants à continuer de signaler en mairie toute présence ou dégât suspect et remercions les chasseurs pour leur réactivité.

Cette collaboration démontre l'importance du dialogue et de l'action collective face aux enjeux liés à la faune sauvage.

La régulation du sanglier est un travail de terrain qui demande de la coordination mais aussi une bonne dose de persévérance.

Démarchage à domicile : les règles à respecter

Le démarchage à domicile est une pratique courante et autorisé. Cependant, pour garantir une expérience transparente et respectueuse, certaines règles doivent être respectées.

Que vous soyez un consommateur ou un professionnel, comprendre ces règles est essentiel pour assurer un échange équitable et en toute légalité.

Le démarchage ou la vente à domicile – également appelé « porte-à-porte » est autorisé mais est régi par une réglementation stricte. L'application de cette réglementation suppose que le contrat ait été accepté au domicile des acheteurs en présence du professionnel (que ce soit au moment de la conclusion du contrat ou immédiatement avant celle-ci). A défaut, il s'agit d'un contrat conclu à distance.

Depuis le 28 mai 2022, le démarchage à domicile est interdit lorsque le consommateur a manifesté de manière claire et non ambiguë ne pas vouloir faire l'objet d'une telle visite.

À savoir

Le démarchage à domicile est soumis à l'autorisation municipale (arrêté 19/2025). Chaque demande doit être effectuée auprès de la mairie 48 heures avant.

Les horaires autorisés sont 9h-12h/14h-19h du lundi au vendredi (interdits les samedi et dimanche).

Tout démarcheur doit être en mesure de vous présenter l'autorisation fournie par la mairie.

Quelles sont les obligations du démarcheur ?

- Remettre à l'acheteur un contrat écrit et un formulaire de rétractation.
- Laisser passer un délai de sept jours avant de recevoir tout paiement.
- Ne pas démarcher le particulier de façon agressive.

Bon de commande et formulaire de rétractation

L'acheteur doit recevoir un bon de commande qui doit contenir, sous peine de nullité, les mentions suivantes :

- le nom et l'adresse de l'entreprise ;
- le nom du démarcheur ;
- l'adresse et le lieu de conclusion du contrat ;
- la nature et les caractéristiques du bien ou service acheté ;
- les modalités et délai de livraison ;
- le prix ainsi que les conditions de paiement ;
- un bordereau de rétractation.

L'acheteur doit signer et dater de sa main tous les exemplaires du contrat. Cette date marque le point de départ du délai de rétractation.

L'acheteur doit également se voir remettre un formulaire de rétractation. Il a en effet la possibilité de renoncer au contrat par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 14 jours à compter de la commande ou de l'engagement d'achat (sauf pour certains contrats).

Il dispose ensuite d'un nouveau délai de 14 jours pour renvoyer ou restituer le bien.



16-17-18 janvier 2025

Passage du bus numérique « CONNECT ET VOUS » dans la commune



Le bus « CONNECT ET VOUS » aménagé pour former aux rudiments de l'informatique était de passage à Argancy les 16, 17 et 18 janvier dernier.

Trois participants ont suivi les séances du matin destinées à l'initiation pour les seniors et une personne a suivi les cours de l'après-midi qui étaient destinés au retour à la vie active. Cette personne a eu l'opportunité de discuter de ses besoins spécifiques avec les formateurs.

Différentes thématiques ont pu être abordées lors de ces journées et chaque participant est reparti avec un livret pédagogique (outil utile à la poursuite de leur apprentissage)

Mobilité

Pensez-y !



Le 1^{er} vendredi de chaque mois, la commune organise une navette en minibus vers le centre commercial Auchan de Semécourt (départ 13h30 - retour 16h30).

Démarrage timide puisque nous relevons entre deux et quatre personnes qui profitent de ce service chaque mois.

D'autres destinations pourraient être mises en place en fonction de l'évolution des utilisateurs.

N'hésitez pas à utiliser ce service gratuit proposé par la municipalité en vous inscrivant en mairie avant le mercredi précédent.



Garde des médecins

Tél : 08 20 33 20 20

Urgence dentaire

Tél : 15 (pour obtenir la liste des dentistes de garde)

Tél : 03 87 56 46 46

7 j/7 de 8h30 à 16h00

Hôpital d'instruction des armées Legouest
Rue des Frères Lacretelle - 57070 Metz



Vous avez choisi de vivre dans notre village

Vous devez vous inscrire à la mairie avec votre livret de famille et une pièce d'identité. Attention, cette inscription n'est pas automatique, même si vous avez déposé un permis de construire ou inscrit vos enfants à l'école.

Si vous déménagez tout en restant dans le village, vous devez également prévenir la mairie.



Déclarations préalables

Demander	Adresse des travaux	Nature des travaux
Delange Céline	25 rue des Lilas à Argancy	Pergola bioclimatique
Garnier Didier	4 rue des Prés à Argancy	Installation d'une climatisation et création d'une fenêtre
Dang Julien	16 rue de Bussière à Argancy	Ravalement de façade
Huber Gérard	2 rue de la Fontaine à Olgy	Changement de la toiture du garage
Nieradka Patrick	14 rue des Roseaux à Olgy	Ravalement de façade
Basso Anne	10 impasse des Vergers à Olgy	Clôture
Mairie	1 place Anne de Méjanès	Remplacement de la toiture
Egner Christian	5 impasse du Ruisseau à Olgy	Abri de jardin
Charroin Pierre	3 square des Primevères à Olgy	Remplacement de la porte d'entrée
Voignon Nadine	6 rue des Pêcheurs à Argancy	Ravalement de façade
Comino Louis 28 rue de Bussière	6 rue Saint Laurent à Argancy	Remplacement des menuiseries extérieures, installation de volets roulants, remplacement de la porte d'entrée Isolation thermique et ravalement de façade
Chapellier Benoît	4 place des Vignerons à Rugy	Remplacement des menuiseries extérieures, création de 5 fenêtres de toit, remplacement de 4 fenêtres de toit, remplacement d'une porte et fenêtre par une porte-fenêtre en terrasse, remplacement de la porte de garage
D'Amato Albert	1 rue des Cerisiers à Olgy	Installation de panneaux photovoltaïques
Mahe Christophe	9 rue des Vignes à Rugy	Ravalement de façade
Mayer Roger	11 rue des Vignes à Rugy	Remplacement d'une porte et de 2 fenêtres donnant sur l'arrière de la maison
Garnier Didier	4 rue des Prés à Argancy	Dépose de conduit de cheminée
Capsolleil 16 avenue du Valquiou à Tremblay-en-France	9 rue des Pinsons à Argancy M. Desneux	Installation de panneaux photovoltaïques
Roesch Elisabeth	3 rue du Terreau à Olgy	Remplacement des menuiseries extérieures
Perrin Karine	15 rue des Bouvreuils à Argancy	Pergola bioclimatique Remplacement de la porte d'entrée et la porte de garage
Nrgie Conseil 230 chemin des Valladets à Eguilles	4 rue du Calvaire à Rugy	Installation de panneaux photovoltaïques
Dejonghe Eric	34 rue de Bussière à Argancy	Clôture sur muret existant
Alexandralog FRNE 03 3-5 rue Saint Georges à Paris	4 rue Louis Blériot à Rugy	Mise en place d'un poste de transformation
Koehl-Maimponte Christiane	1 rue des Vignes à Rugy	Ravalement de façade, pergola
Maimponte René	1 rue des Vignes à Rugy	Régularisation de la véranda
Seiler Patrick	18 rue des Tilleuls à Argancy	Installation de panneaux photovoltaïques

Quels que soient les travaux extérieurs effectués sur votre bien (ravalement de façade, changement de menuiseries, chalet de jardin, véranda, etc), ceux-ci doivent **obligatoirement** faire l'objet d'une demande préalable en mairie pour être en conformité avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune.

Si vous n'êtes pas en conformité, vous pouvez régulariser en vous présentant en mairie. A défaut, c'est l'article 40 du code pénal qui s'applique. A la fin du chantier, vous devez déposer en mairie une déclaration de fin de travaux.

Permis de construire

Demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux
Maistre Corentin Strassel Emilie	18 rue des Grandes Chenevières à Rugy	Maison individuelle
Brandon Stefania 38 Côte Vuillemain Saulny	1 rue Louis Blériot à Rugy	Démolition d'un bâtiment et création de nouveaux bureaux
SAS Cryolor	2 rue Louis Blériot à Rugy	Création d'une extension à un hall industriel existant

Etat civil

Naissances

Lia Maistre née le 25 janvier 2025
Eden Hoareau né le 21 février 2025



Bienvenue à Samuel
né le 20 février 2025

Samuel comble de joie Marylène,
agent d'accueil de la Mairie.

Baptême républicain

Jules Richon baptisé le 1^{er} mars 2025



Inscription noces d'or

Vous fêtez vos noces d'or,
de diamant ou plus encore,
signalez-vous en mairie!
Une surprise vous sera réservée.



Décès

Carolina Grandcoin décédée le 22 novembre 2024
Sylvie Wrobel décédée le 29 janvier 2025
Charles Rozaire décédé le 30 janvier 2025
Lysiane Haut décédée le 20 avril 2025



Prochaines manifestations

Mai

17

10 ans de l'association
Cinéma en plein air

Ecole buissonnière

Juin

14

Feu de la Saint Jean
Concours hippique

Interassociation
ACP d'Olgy

Juillet

26 et 27

Fête patronale

US Argancy

Août

31

Vide grenier

US Argancy

Mairie d'Argancy
1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70
mairie@argancy.fr
www.argancy.net

